

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26_AT_0671
VILLE D'AUXERRE

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE GIRARD DE CAILLEUX

M. le Président de la Communauté de l'auxerrois,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
Vu la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
Vu la loi du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5210-1 et suivants, L. 5214-16 et L. 5214-16 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10 ;
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;
Vu l'arrêté n°2026-DRJH-003 de la Communauté de l'Auxerrois du 12 mai 2026, portant délégation de signature à Monsieur Laurent BORYCKI en tant que Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public, ou en cas d'absence à Monsieur Gilles TILHET, Directeur délégué de l'Aménagement de l'Espace Public ;
Vu la demande en date du 12/06/2026 émise par GEBAT CONSTRUCTIONS demeurant Z.A.C des Macherins, 16 Rue de Rome 89470 MONETEAU représentée par Monsieur Nicolas FAIVRE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation ;
Vu l'autorisation d'urbanisme n° PC 89024 20 B0023 ; ;
Considérant que le démontage de la grue du chantier de construction de 21 logements locatifs pour le compte de Habellis-Groupe Action Logement au 12 rue Girard de Cailleux rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 24/06/2026 RUE GIRARD DE CAILLEUX ;

Sur proposition de M. le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le 24/06/2026, de 07h45 à 17h00, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE GIRARD DE CAILLEUX, de l'AVENUE DES CLAIRIONS jusqu'au BOULEVARD DE LA CHAINETTE (D124) :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Le stationnement des véhicules est interdit sur la zone de travaux. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2 :

L'entreprise susvisée est chargée de la mise en place ainsi que de l'entretien et de la dépose de l'ensemble de la signalisation réglementaire et du balisage garantissant la sécurité de l'ensemble des circulations sur toute la zone concernée, à savoir :

- un panneau "route barrée" à l'angle de l'avenue des Clairions et de la rue Girard de

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26 AT 0671
VILLE D'AUXERRE

Cailleux

- un panneau "route barrée" à l'angle de la rue Girard de Cailleux et du boulevard de Chainette

Article 3 :

Les dispositions prises aux articles précédents prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.

Article 4 :

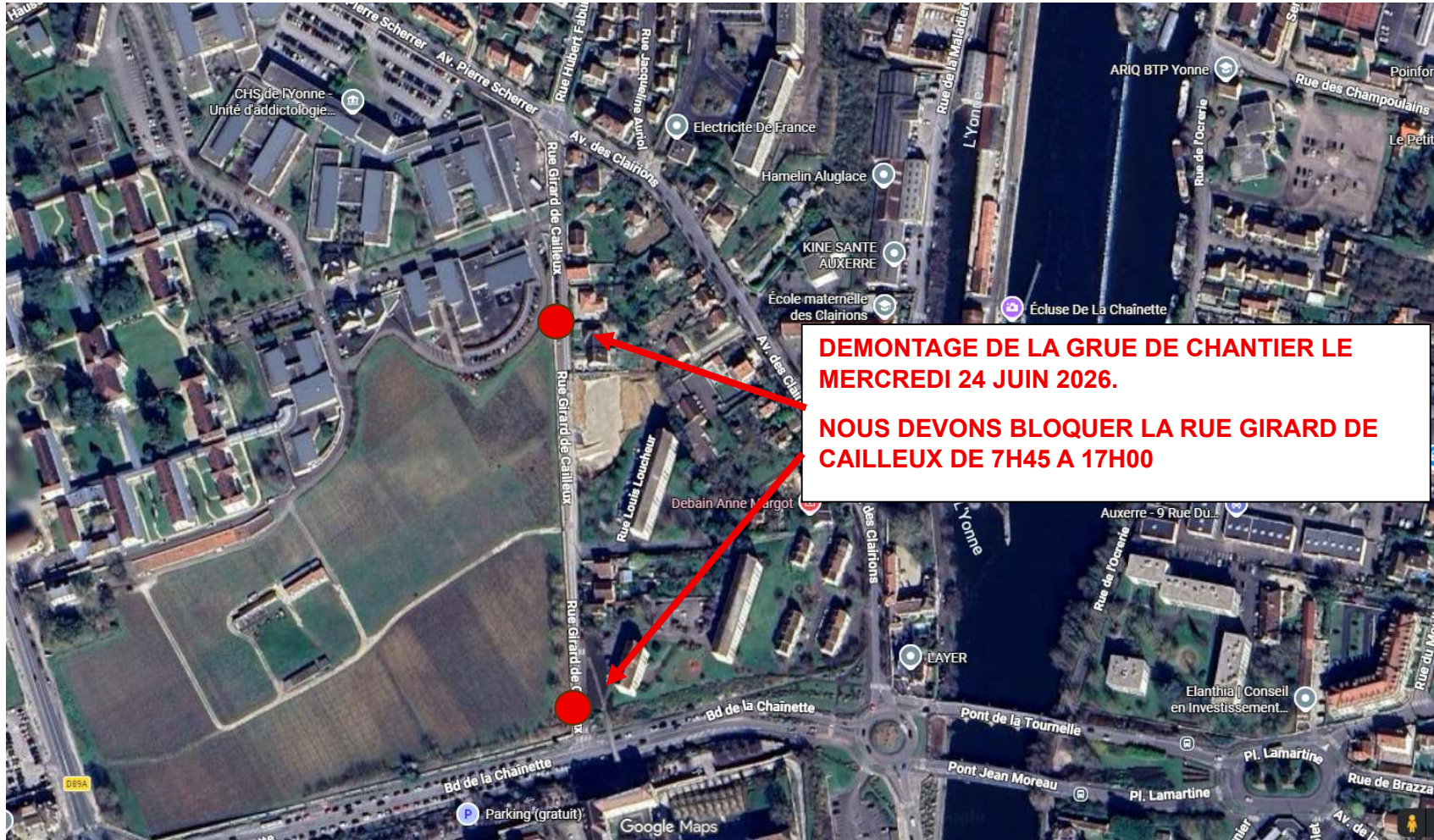
Le directeur départemental de la sécurité publique ainsi que tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à : GEBAT CONSTRUCTIONS, Administration Générale, Communauté de l'Auxerrois, Mairie de Auxerre, services de Police ou de Gendarmerie.

Fait à Auxerre,
Pour le Président,
M. le Directeur du Patrimoine et de
l'Aménagement de l'Espace Public

Laurent BORYCKI 



DEMANDE ARRETE VOIRIE _ CHANTIER 21 LOGEMENTS HABELLIS _ rue Girard de Cailleux 89000 AUXERRE





DEMANDE ARRETE VOIRIE _ CHANTIER 21 LOGEMENTS HABELLIS _ rue Girard de Cailleux 89000 AUXERRE

